

# Les employeurs des salariés intermittents du spectacle

## Situation à fin mars 2012



Août 2012

*Avertissement : Pour cette publication, le champ d'analyse est restreint aux employeurs des salariés intermittents du spectacle. Dans les prochains mois, l'analyse sera étendue à celle de leurs salariés.*

Les employeurs relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage dès lors qu'ils emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle). Ces employeurs peuvent être classés en deux catégories selon leur activité principale :

- si le spectacle constitue leur activité principale ou leur objet (exploitation de lieux de spectacles, de parcs de loisirs ou d'attractions ; production de spectacles ; diffusion de spectacles...), ils sont identifiés comme **employeurs des secteurs professionnels du spectacle**;
- si le spectacle vivant ne constitue ni l'activité principale, ni l'objet, ils sont identifiés comme **employeurs hors secteurs professionnels du spectacle**<sup>1</sup>.

**Au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, le nombre d'employeurs augmente de 1,2% en un an, le volume d'heures décroît de 2,3% pour un effectif salarié quasi stable**

Au total, 47 321 employeurs des secteurs professionnels et hors secteurs professionnels ont employé au moins un salarié intermittent du spectacle au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2012. En un an, par rapport au même trimestre de l'année précédente, on note une augmentation du nombre d'employeurs (+1,2%), du nombre de contrats (+3,2%) pour un nombre de salariés quasi identique (-0,2%). Le volume d'heures et tout particulièrement la masse salariale diminuent en un an, -2,3% et -5,3% respectivement (cf. tableau 1).

**Tableau 1 - Les employeurs d'intermittents du spectacle**

	T1_2011	T2_2011	T3_2011	T4_2011	T1_2012	Évolution annuelle T1_2011 à T1_2012
<b>Nombre d'employeurs</b>	46 757	53 910	51 870	54 476	47 321	1,2
<b>Nombre de salariés</b>	153 657	172 690	166 372	170 880	153 397	- 0,2
<b>Masse salariale (en milliers d'euros )</b>	579 706	717 847	716 280	806 315	549 068	- 5,3
<b>Volume d'heures travaillées (en milliers)</b>	24 557	29 736	28 632	32 373	23 999	- 2,3
<b>Nombre de contrats de travail (en milliers)</b>	966	1 130	939	1 115	997	3,2

Sources : Pôle Emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

<sup>1</sup> Ces employeurs relèvent du champ du Guso, dispositif qui permet aux employeurs de remplir en une seule fois l'ensemble de leurs obligations légales auprès des organismes de protection sociale (l'AFDAS, le Pôle Emploi Services, Audiens, les Congés Spectacles, le CMB, l'Urssaf).

## Les employeurs des secteurs professionnels représentent 44% des employeurs et concentrent plus de 90% d'activité

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, le nombre d'employeurs des secteurs professionnels s'élève à 20 900, soit 44% du total des employeurs, et progresse de 1,5% en un an. Ils emploient 94% du nombre total des salariés intermittents et versent un peu plus de 96% de la masse salariale totale pour 92% du volume total d'heures travaillées au cours du trimestre.

On note ce trimestre des évolutions contraires des différents indicateurs : hausse du nombre d'employeurs et du nombre de contrats, (+1,5% , +3,2% respectivement), une quasi stabilité du nombre de salariés (-0,4%), une baisse du volume d'heures (-2,7%) et tout particulièrement de la masse salariale (-5,7%), (cf. tableau 2).

**Tableau 2 - Les employeurs des secteurs professionnels**

	T1_2011	T2_2011	T3_2011	T4_2011	T1_2012	Évolution annuelle T1_2011 à T1_2012
<b>Nombre d'employeurs</b>	20 583	21 649	20 405	21 610	20 900	1,5
<b>Nombre de salariés</b>	140 796	158 817	153 697	157 508	140 191	- 0,4
<b>Masse salariale (en milliers d'euros )</b>	549 968	679 157	674 856	770 085	518 700	- 5,7
<b>Volume d'heures travaillées (en milliers)</b>	22 622	27 260	25 903	30 139	22 013	- 2,7
<b>Nombre de contrats de travail (en milliers)</b>	847	977	761	975	874	3,2

Source : Pôle Emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Au sein des **employeurs des secteurs professionnels**, deux grands champs sont distingués en fonction de l'activité de l'établissement identifiée par la Nomenclature d'activité française (Naf 2008) : les employeurs relevant du **champ spectacle** et les employeurs « **hors champ spectacle** ». Dans le champ spectacle, on distingue les employeurs dont l'activité relève du champ de l'audiovisuel et ceux dont l'activité relève du champ du spectacle vivant.

### Par grands secteurs, le nombre d'employeurs augmente aussi bien pour le spectacle vivant que pour l'audiovisuel, contrairement au volume d'activité

Les employeurs du champ spectacle rassemblent plus de 90% des employeurs des secteurs professionnels. Le spectacle vivant concerne à lui seul 70% de ces employeurs avec 13 617 employeurs ce trimestre (cf. tableau 3).

Sur un an, du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel affichent un nombre d'employeurs en hausse (respectivement +2,3% et +2,5%). Cependant, au sein du spectacle vivant, seul le nombre d'employeurs relevant des « Arts du spectacle vivant », qui représentent environ 90% des employeurs, augmente en un an. Pour les employeurs relevant des activités de soutien (10% du total des employeurs), le recours aux salariés intermittents a légèrement baissé en un an (-1,1%).

De même, pour le secteur de l'audiovisuel, les employeurs de « la production audiovisuelle, cinéma, animation » (84% des employeurs de l'audiovisuel), ont été plus nombreux à avoir eu recours aux salariés intermittents au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 par rapport au même trimestre de l'année précédente (+2,8%), contrairement aux employeurs de la distribution, projection et édition phonographique (13% des employeurs) dont le nombre diminue de 3,5% en un.

**Tableau 3 - Évolution du nombre d'employeurs des secteurs professionnels selon le secteur d'activité**

Secteur d'activité	T1_2011	T2_2011	T3_2011	T4_2011	T1_2012	Évolution annuelle T1_2011 à T1_2012
<b>Spectacle vivant</b>	<b>13 306</b>	<b>14 080</b>	<b>13 193</b>	<b>14 052</b>	<b>13 617</b>	<b>2,3</b>
9001Z - Arts du spectacle vivant	11 405	12 065	11 310	12 066	11 738	2,9
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 447	1 544	1 462	1 521	1 431	- 1,1
9004Z - Gestion de salles de spectacles	454	471	421	465	448	- 1,3
<b>Audiovisuel</b>	<b>5 701</b>	<b>5 925</b>	<b>5 653</b>	<b>5 986</b>	<b>5 845</b>	<b>2,5</b>
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	767	812	707	764	740	- 3,5
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	4 755	4 926	4 770	5 032	4 887	2,8
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	179	187	176	190	218	21,8
<b>Total champ spectacle</b>	<b>19 007</b>	<b>20 005</b>	<b>18 846</b>	<b>20 038</b>	<b>19 462</b>	<b>2,4</b>
<b>Total hors champ spectacle</b>	<b>1 576</b>	<b>1 644</b>	<b>1 559</b>	<b>1 572</b>	<b>1 438</b>	<b>- 8,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>20 583</b>	<b>21 649</b>	<b>20 405</b>	<b>21 610</b>	<b>20 900</b>	<b>1,5</b>

Source : Pôle Emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

### La masse salariale enregistre une augmentation de 0,4% en un an dans le spectacle vivant et une baisse de 8,9% dans le secteur de l'audiovisuel

Pour l'ensemble des employeurs des secteurs professionnels, la masse salariale baisse de 5,7% en un an. Cette baisse provient de celle observée dans l'audiovisuel, et tout particulièrement de celle de la production audiovisuelle, cinéma et animation, poste qui à lui seul pèse presque pour moitié de la masse salariale totale versée et qui enregistre en un an une baisse de 8,9%.

La masse salariale dans le spectacle vivant est quasi identique à celle de l'année précédente (+0,4%), avec néanmoins des disparités d'évolutions dans le secteur : une quasi stabilité pour « les arts du spectacle » (0,3%) et une augmentation pour le secteur des « activités de soutien au spectacle vivant » (+4,3%) (cf. tableau 4).

**Tableau 4 - Évolution de la masse salariale versée par les employeurs des secteurs professionnels selon le secteur d'activité**

En milliers d'euros

Secteur d'activité	T1_2011	T2_2011	T3_2011	T4_2011	T1_2012	Évolution annuelle T1_2011 à T1_2012
<b>Spectacle vivant</b>	<b>205 400</b>	<b>230 440</b>	<b>200 114</b>	<b>256 159</b>	<b>206 242</b>	<b>0,4</b>
9001Z - Arts du spectacle vivant	159 544	178 440	156 244	201 503	159 091	- 0,3
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	30 075	36 316	32 883	35 324	31 380	4,3
9004Z - Gestion de salles de spectacles	15 780	15 684	10 987	19 332	15 771	- 0,1
<b>Audiovisuel</b>	<b>326 974</b>	<b>425 480</b>	<b>457 889</b>	<b>495 338</b>	<b>297 956</b>	<b>- 8,9</b>
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	6 186	6 376	5 298	6 540	5 636	- 8,9
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	276 999	372 837	405 052	440 109	252 358	- 8,9
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	43 789	46 267	47 538	48 689	39 963	- 8,7
<b>Total champ spectacle</b>	<b>532 373</b>	<b>655 919</b>	<b>658 003</b>	<b>751 497</b>	<b>504 198</b>	<b>- 5,3</b>
<b>Total hors champ spectacle</b>	<b>17 594</b>	<b>23 237</b>	<b>16 853</b>	<b>18 589</b>	<b>14 502</b>	<b>- 17,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>549 968</b>	<b>679 157</b>	<b>674 856</b>	<b>770 085</b>	<b>518 700</b>	<b>- 5,7</b>

Source : Pôle Emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

## Une baisse du volume d'heures global, -2,7%, due à la forte baisse de l'activité dans le secteur de l'audiovisuel

Le volume d'activité est également réparti entre le spectacle vivant et l'audiovisuel, 50% et 46% respectivement de l'ensemble des heures travaillées au cours du trimestre. Il est en hausse dans le spectacle vivant mais baisse assez fortement dans l'audiovisuel (-6,3% en un an), notamment pour le secteur « Radio et télédiffusion » pour lequel le nombre d'heures travaillées a diminué de 7,3% en un an (cf. tableau 5).

**Tableau 5 - Évolution du volume d'heures de travail des employeurs des secteurs professionnels selon le secteur d'activité**

En milliers d'heures

Secteur d'activité	T1_2011	T2_2011	T3_2011	T4_2011	T1_2012	Évolution annuelle T1_2011 à T1_2012
<b>Spectacle vivant</b>	<b>10 869</b>	<b>12 442</b>	<b>10 798</b>	<b>13 695</b>	<b>11 053</b>	<b>1,7</b>
9001Z - Arts du spectacle vivant	8 502	9 721	8 536	10 811	8 612	1,3
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 467	1 812	1 629	1 789	1 523	3,8
9004Z - Gestion de salles de spectacles	900	909	633	1 095	918	2,0
<b>Audiovisuel</b>	<b>10 778</b>	<b>13 544</b>	<b>14 107</b>	<b>15 331</b>	<b>10 103</b>	<b>- 6,3</b>
Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)	275	291	237	285	258	- 6,2
Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)	8 919	11 589	12 157	13 289	8 377	- 6,1
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	1 583	1 664	1 713	1 757	1 468	- 7,3
<b>Total champ spectacle</b>	<b>21 647</b>	<b>25 986</b>	<b>24 905</b>	<b>29 026</b>	<b>21 156</b>	<b>- 2,3</b>
<b>Total hors champ spectacle</b>	<b>975</b>	<b>1 274</b>	<b>998</b>	<b>1 113</b>	<b>856</b>	<b>- 12,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>22 622</b>	<b>27 260</b>	<b>25 903</b>	<b>30 139</b>	<b>22 012</b>	<b>- 2,7</b>

Source : Pôle Emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

## En un an l'activité augmente dans le monde des employeurs hors secteurs professionnels

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, les 26 421 employeurs hors secteurs professionnels représentent presque 60% du total des employeurs. Ils emploient 21% du nombre total des salariés du spectacle, génèrent 5% de la masse salariale totale et 8% du volume total d'heures travaillées au cours du trimestre.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, tous les indicateurs affichent une hausse annuelle de 0,9% pour les employeurs, à 3,9% pour les salariés, la masse salariale et le volume d'heures affichent une hausse supérieure à 2% (cf. tableau 6).

**Tableau 6 - Les employeurs hors secteurs professionnels**

	T1_2011	T2_2011	T3_2011	T4_2011	T1_2012	Évolution annuelle T1_2011 à T1_2012
<b>Nombre d'employeurs</b>	26 174	32 261	31 465	32 866	26 421	0,9
<b>Nombre de salariés</b>	31 603	38 213	34 097	35 473	32 849	3,9
<b>Masse salariale (en milliers d'euros)</b>	29 739	38 691	41 424	36 229	30 368	2,1
<b>Volume d'heures (en milliers)</b>	1 935	2 476	2 730	2 234	1 986	2,6
<b>Nombre de contrats de travail</b>	119 294	152 987	177 819	140 240	122 933	3,1

Source : Pôle Emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

## 9 304 employeurs, soit plus d'un tiers des employeurs hors secteurs professionnels, appartiennent au domaine associatif

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, les principaux secteurs d'activité répertoriés affichent un nombre d'employeurs en hausse. Les deux secteurs d'activité majoritaires, que sont le domaine associatif et les employeurs « particuliers », qui à eux deux représentent plus de la moitié des employeurs, progressent de 0,5% et 1,1% en un an (cf. tableau 7). La plus forte hausse en un an, avec 11,5% est observée dans le secteur des « Activités sportives, récréatives et de loisirs », secteur qui concerne 5% du total des employeurs hors secteurs professionnels.

**Tableau 7 - Évolution du nombre d'employeurs hors secteurs professionnels selon le secteur d'activité**

Secteur d'activité (*)	T1_2011	T2_2011	T3_2011	T4_2011	T1_2012	Évolution annuelle T1_2011 à T1_2012
Activités des organisations associatives (94)	9 262	10 584	9 731	11 768	9 304	0,5
Employeurs "particuliers"	4 914	7 700	8 618	5 465	4 967	1,1
Hébergement et restauration (55, 56)	2 644	3 417	4 467	2 979	2 650	0,2
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (84)	2 114	2 315	2 616	3 187	2 168	2,6
Hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement (86, 87, 88)	2 099	2 336	1 482	3 518	2 182	4,0
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	1 071	1 226	872	1 185	1 194	11,5
Enseignement (85)	920	1 208	546	992	973	5,8
Création artistique relevant des arts plastiques et autre création artistique (9003A, 9003B)	30	46	45	60	68	126,7
Autres secteurs d'activité	3 120	3 429	3 088	3 712	2 915	- 6,6
<b>Total</b>	<b>26 174</b>	<b>32 261</b>	<b>31 465</b>	<b>32 866</b>	<b>26 421</b>	<b>0,9</b>

(\*) Répertorié par les codes NAF A88, ou NAF 2008

Source : Pôle Emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

## Une hausse globale de la masse salariale avec, cependant, des évolutions contrastées selon les secteurs

Avec plus de 30 millions d'euros au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, la masse salariale affiche une hausse annuelle de 2,1%. Par secteurs d'activité par contre, on observe des variations opposées tout particulièrement pour les deux secteurs principaux. La masse salariale du secteur des « activités des organisations associatives » qui représente environ un tiers de la masse salariale versée affiche une baisse de -2,1% en un an, celle du secteur « administration publique et défense », soit un quart de la masse salariale totale versée, enregistre une augmentation sur la même période de 9,1% (cf. tableau 8).

**Tableau 8 - Évolution de la masse salariale versée par les employeurs hors secteurs professionnels selon le secteur d'activité**

En milliers d'euros

Secteur d'activité (*)	T1_2011	T2_2011	T3_2011	T4_2011	T1_2012	Évolution annuelle T1_2011 à T1_2012
Activités des organisations associatives (94)	9 643	12 677	14 894	12 281	9 439	- 2,1
Employeurs "particuliers"	1 813	3 296	3 972	2 096	1 832	1,0
Hébergement et restauration (55, 56)	4 576	5 192	7 223	4 892	4 562	- 0,3
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (84)	6 855	8 866	7 769	7 651	7 481	9,1
Hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement (86, 87, 88)	1 103	1 192	663	1 960	1 172	6,3
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	876	1 082	1 001	1 020	999	14,0
Enseignement (85)	1 273	1 850	1 015	1 433	1 331	4,6
Création artistique relevant des arts plastiques et autre création artistique (9003A, 9003B)	20	40	43	60	59	-
Autres secteurs d'activité	3 580	4 496	4 844	4 836	3 493	- 2,4
<b>Total</b>	<b>29 739</b>	<b>38 691</b>	<b>41 424</b>	<b>36 229</b>	<b>30 368</b>	<b>2,1</b>

(\*) Répertoire par les codes NAF A88, ou NAF 2008

Source : Pôle Emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

## Le nombre d'heures est en hausse dans tous les secteurs représentatifs

Le nombre d'heures travaillées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 progresse de 2,5% en un an, hausse conforme à la hausse globale de la masse salariale. La « secteur des activités sportives, récréatives et de loisirs » (3% du volume totale d'heures), enregistre la plus forte progression en un an avec une hausse de 14,5%, suivi du secteur de l'administration, second secteur en termes de volume d'heures (20% du volume d'heures) avec une croissance de 5,6% en un an. On note pour ce secteur une hausse du nombre d'heures inférieure à celle de la masse salariale du secteur. De même, pour le secteur des activités des organisations associatives, on observe une hausse du volume d'heures travaillées et une baisse de la masse salariale correspondante.

**Tableau 9 - Évolution du volume d'heures de travail des employeurs hors secteurs professionnels selon le secteur d'activité**

En milliers d'heures

Secteur d'activité (*)	T1_2011	T2_2011	T3_2011	T4_2011	T1_2012	Évolution annuelle T4_2010 à T4_2011
Activités des organisations associatives (94)	606	827	998	757	617	1,8
Employeurs "particuliers"	145	235	273	160	147	1,4
Hébergement et restauration (55, 56)	373	418	575	375	379	1,6
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire (84)	390	480	421	406	412	5,6
Hébergement médico-social et social, action sociale sans hébergement (86, 87, 88)	73	79	47	120	77	5,5
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	55	70	64	58	63	14,5
Enseignement (85)	76	109	60	88	78	2,6
Création artistique relevant des arts plastiques et autre création artistique (9003A, 9003B)	1	3	3	4	4	-
Autres secteurs d'activité	216	255	289	267	207	- 4,2
<b>Total</b>	<b>1 935</b>	<b>2 476</b>	<b>2 730</b>	<b>2 234</b>	<b>1 984</b>	<b>2,5</b>

(\*) Répertoire par les codes NAF A88, ou NAF 2008

Source : Pôle Emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Snejzana SMETISKO et Fabienne SONNERAT  
 Direction Études, Statistiques et Prévisions  
 Sous-Direction Études et Statistiques  
 Département Études et Statistiques sur le Marché du Travail

# Annexe méthodologique

## 1. Champ

Le champ de cette publication porte sur les employeurs qui relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage et qui emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle).

## 2. Définitions

### *Les employeurs d'intermittents du spectacle*

Les annexes 8 et 10 au règlement général annexé à la Convention du 1<sup>er</sup> janvier 2004 relative à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage sont applicables aux employeurs procédant à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle, notés **employeurs des secteurs professionnels**, relèvent du périmètre du Centre de Recouvrement. Les secteurs d'activité d'appartenance de ces employeurs sont limitativement définis selon le code de la Nomenclature d'Activités Française (NAF) défini par l'Insee : édition de l'enregistrement sonore, production cinématographique et audiovisuelle, diffusion de programmes de télévision ou de radio, production de spectacles vivants ou réalisation de prestations techniques pour la création de spectacles vivants.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle et les groupements d'artistes amateurs bénévoles, notés **employeurs hors secteurs professionnels**, relèvent du périmètre du Guso.

Le Guso est un dispositif permettant aux organisateurs de spectacles vivants concernés de se libérer auprès d'un seul organisme habilité par arrêté, de l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi, sous contrat à durée déterminée, d'artistes et de techniciens du spectacle, ainsi que du paiement de l'ensemble des cotisations et contributions sociales s'y rapportant. Cette procédure simplifiée permet d'effectuer les déclarations et de payer les cotisations et contributions aux six organismes de recouvrement partenaires du Guso que sont :

- les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales (URSSAF) ou Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS);
- le Centre de recouvrement d'ANNECY géré par le Pôle emploi Services;
- AUDIENS, représentant l'IRPS, l'IRCPS et l'IPICAS;
- la Caisse des Congés Spectacles (CCS);
- le Fonds d'assurance formation des activités du spectacle (AFDAS);
- le Centre médical de la Bourse (CMB).

### *Les salariés intermittents du spectacle*

Les salariés du spectacle concernés par ces annexes sont :

⇒ Les ouvriers et techniciens du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée exerçant l'une des fonctions limitativement énumérées dans la liste jointe à l'annexe (article 1<sup>er</sup> § 4 de l'annexe 8).

⇒ Les artistes du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée tels que définis à l'article L. 762-1 du code du travail (article 1<sup>er</sup> § 4 de l'annexe 10).

## *Les employeurs du champ spectacle*

L'activité de l'établissement employeur identifié par les codes Naf suivants permet de circonscrire le champ spectacle :

**Spectacle vivant** : 9001Z Arts du spectacle vivant, 9002Z Activités de soutien au spectacle vivant et 9004Z Gestion de salles de spectacles.

**Audiovisuel** : 5920Z, Enregistrement sonore et édition musicale, 6010 Z Edition et diffusion de programmes radio, 5911A Production de films et de programmes pour la TV, 6020A Edition de chaînes généralistes, 6020B Edition de chaînes thématiques, 5911B Production de films institutionnels, 5911C Production de films cinématographiques, 5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes télévisuels, 5913A Distribution de films cinématographiques, 5913B Edition et distribution vidéo, 5914Z Projection de films cinématographiques.

### **3. Sources**

Les employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 sont tenus de procéder aux déclarations nominatives mensuelles liées à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée soit par une Attestation d'Employeur Mensuelle (AEM), soit par une Déclaration Unique Simplifiée (DUS) dans le cas où ils relèvent du champ d'application du Guso.

Ces déclarations contiennent des éléments d'identification du salarié, de l'employeur, du contrat de travail ainsi que des rémunérations et contributions dues.

Elles sont gérées dans deux bases opérationnelles différentes : ATE pour les Attestations d'Employeurs Mensuelles et Guso pour les Déclarations Uniques Simplifiées.

Les données brutes présentées dans cette note sont élaborées à partir de ces deux sources.

Toutes les données sont établies à partir des informations déclarées pour les contrats de travail effectués **au cours du trimestre**.

### **4. Méthode de calcul des indicateurs**

**Le nombre d'employeurs** : il est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué par Pôle Emploi. En effet, certains employeurs du champ Guso, comme les particuliers et les associations, n'ont pas de SIRET.

Sont comptabilisés tous les employeurs ayant embauché au moins un intermittent du spectacle au cours du trimestre étudié.

**Le nombre de salariés** : il est calculé sur la base du NIR.

Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail au cours du trimestre et ayant été déclarés par un employeur relevant du champ professionnel ou du Guso.

Au sein de chaque catégorie d'employeurs (employeurs professionnels, Guso), un salarié n'est comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs au cours du trimestre.

Les salariés travaillant, au cours du trimestre pour les deux catégories d'employeurs sont comptabilisés pour l'une et l'autre catégorie (cf. tableau 2 et tableau 6).



En revanche, lorsqu'on dénombre le nombre total de salariés intermittents du spectacle (cf. tableau1), sans distinction de la catégorie d'employeurs, les salariés ne sont comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont travaillé pour des employeurs de catégories différentes.

***La masse salariale :***

La notion de masse salariale retenue dans cette note correspond aux salaires, déclarés et versés par les employeurs au titre des contrats de travail exécutés au cours du trimestre. Il s'agit des salaires bruts avant abattement pour frais professionnels.